

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC ÉCRIT

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 1^{er} mars 2021 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par madame Marie-Audrey Girard pour sa propriété située sur la rue Savard (lot 5 732 502);

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour objectif de permettre le lotissement du terrain pour avoir 2 terrains de 15m de largeur au lieu de 23 mètres, une superficie de 450m² au lieu de 620m² tel que spécifié à l'article 4.2.1.1 du règlement de lotissement 708;


DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Rue Savard, Saint-Honoré.

Le projet de résolution est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.sthonore.qc.ca / actualités/information municipale COVID-19](http://www.ville.sthonore.qc.ca/actualites/information_municipale_COVID-19)

Les commentaires écrits doivent être transmis par courriel à l'adresse: admin@ville.sthonore.qc.ca avant le 19 février 2021.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce deuxième jour de février
deux mille vingt et un.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 2 février 2021, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^{ième} jour de février 2021.

